JEUX OLYMPIQUES 2026

MILANO CORTINA

SPORTS DE GLACE

Sommaire

I.PREAMBULE : 4
II.COMMISSION DE SELECTION : 5
III. PRINCIPES GENERAUX DE SELECTIONS COMMUNS A TOUTES LES DISCIPLINES OLYMPIQUES DE LA FFSG : 5
IV.PATINAGE ARTISTIQUE ET DANSE SUR GLACE (QUOTAS NON NOMINATIFS) 7
- Critères de sélection des athlètes - Liste large : 8
- Critères de sélection nominative pour l'épreuve individuelle : 8
- Critères de sélection nominative pour l'épreuve par équipe : 9

V.PATINAGE DE VITESSE SHORT-TRACK (QUOTAS NON NOMINATIFS) 11
A. WORLD TOUR 1 & 2 (WT1 & WT2) 12
B. WORLD TOUR 3 & 4 (Europe) 13
C. CHAMPIONNATS D'EUROPE DE SHORT-TRACK 2026 14
D. JEUX OLYMPIQUES MILANO-CORTINA 2026 (Short-Track) 15
1. Epreuves sélectives 15
2. Epreuves sélectives relais 16
3. Cas de blessure 16

VI. CRITERES DE SELECTION OLYMPIQUE BOB SKELETON (QUOTAS NON NOMINATIFS) 18
1. Critères de base pour les sélections 18
2. Constitution du Collectif France de Bobsleigh Féminin 18
3. Coupe du Monde de Bobsleigh : 19

Critères sélectifs : 19
4. Jeux Olympiques de MILANO-CORTINA (bobsleigh Dames) 19
5. Bobsleigh masculin 20
- La sélection aux Championnats du Monde 2025 20

a. Constitution du Collectif France de Bobsleigh masculin 20
b. Coupe du Monde de Bobsleigh 21

c.

Jeux Olympiques de MILANO-CORTINA (Bobsleigh Masculin) 21
VII.CRITERE SELECTION OLYMPIQUE SKELETON 23
1. Participation Coupe du Monde Skeleton Senior 23
2. Jeux Olympiques de MILANO-CORTINA 2026 24
Cas particulier au skeleton : 24
VIII CRITERE DE SELECTION OLYMPIQUE CURLING 25
Généralité : 25
1. Procédure de qualification olympique 25
Procédure de qualification : 25
Attribution des points : 25
Événement de qualification olympique (OQE) : 26
Les équipes éligibles : 26
Préqualification : 26
2. Epreuve de qualification olympique (OQE) 26
3. Evènement qualification olympique : 27
Critères sélectifs : 27
4. Jeux olympiques MILANO-CORTINA 29

I.PREAMBULE :

Dans le respect des « Grands principes de sélections » du CNOSF, ainsi que du « Système de qualification » établi par :

- La Fédération Internationale de Luge de course, en mars 2020 (FIL),
- La Fédération Internationale de Bobsleigh et de Skeleton, en septembre 2022 (IBSF),
- La Fédération Mondiale de Curling, en juin 2023 (WCF),
- L'Union Internationale de Patinage, en juin 2024 pour le patinage artistique, la danse sur Glace (ISU)
- L'Union Internationale de Patinage, en juillet 2024 le patinage de vitesse et le short-track (ISU)

La proposition de sélection nominative sera validée par la commission de sélection de la FFSG (composée du DTN, de son adjoint en charge de la discipline et du manager de l'équipe concernée).

Elle sera ensuite présentée à la Commission Consultative de Sélection Olympique (CCSO) pour avis puis validée par le bureau exécutif du CNOSF.

Par la suite, le CNOSF procédera aux engagements auprès du comité d'organisation des Jeux de MILANO-CORTINA avant le 26 janvier 2026 à minuit (heure locale).

Il est précisé que seuls les athlètes habilités à représenter la France dans des compétitions internationales, selon les critères établis par la FIL, l'IBSF, l'ISU et WCF pour les Jeux et dans le respect de la Charte Olympique et du code de bonne conduite des sportifs de haut niveau de la FFSG, peuvent prétendre à une sélection en Équipe de France Olympique.

Durant la période des Jeux, à savoir du 27 janvier au 22 février 2026, tous les athlètes sélectionnés devront être inscrits dans le système de localisation anti-dopage ADAMS

II.COMMISSION DE SELECTION :

La commission de sélection de la FFSG est composée par :

- Le Directeur Technique National
- L'Adjoint au DTN en charge des disciplines concernées
- Le Manager de l'équipe concernée

Chaque Commission de Sélection se réunit, sur convocation du Directeur Technique National adressée aux membres, au plus tard 24 (vingt-quatre) heures avant la réunion, afin de statuer, sur les sélections aux compétitions internationales de référence, en application des règles de sélections fédérales.

III. PRINCIPES GENERAUX DE SELECTIONS COMMUNS A TOUTES LES DISCIPLINES OLYMPIQUES DE LA FFSG :

L'objectif de la sélection est de construire un collectif « Equipe de France » dont le but est d'obtenir les meilleures performances possibles.

1. Avant la sélection

La FFSG s'engage à diffuser les modalités de sélection par le biais de son site internet.

Les managers des équipes se tiennent à disposition de tout sportif éligible, souhaitant des explications concernant les principes de sélection.

La FFSG transmettra à la CCSO la liste nominative des athlètes (titulaires et remplaçants) proposés pour chaque discipline et / ou spécialité, pour les épreuves individuelles, comme par équipe.

En raison d'une contre-indication médicale prononcée par le médecin fédéral ou d'une attitude ayant contrevenu aux dispositions de la charte du sportif de Haut-Niveau ; le DTN pourra proposer le premier remplaçant de la sélection à la CCSO.

Chaque sportif sélectionné devra obligatoirement avoir réalisé, avant la date limite d'engagement auprès du COJO, les examens médicaux prévus par le code du sport (SMR) et la Réglementation Fédérale, et s'être soumis aux obligations de contrôle antidopage et de localisation (ADAMS).

Il devra en outre respecter la Charte Olympique, les règles édictées par les Instances Nationales et Internationales, ainsi que les textes législatifs et réglementaires du Droit

Français (code du sport). Il devra enfin avoir signé l'acte d'engagements personnels, propre à la Délégation Française et établi par le CNOSF.

Le DTN se réserve le droit de proposer ou de refuser l'inscription d'athlètes sur la base des performances réalisées, du potentiel avéré et se laisse la possibilité de prendre toute décision qui s'impose pour renforcer le potentiel de l'Equipe de France Olympique notamment en raison de :

- *Un manquement à l'image de sa discipline ou de la FFSG*
- *Par manque de loyauté, de tolérance à l'égard de ses partenaires et/ou de l'encadrement.*
- *En cas d'atteinte à l'honneur ou à la considération d'autrui et/ou de sa Fédération*

Les critères de sélection proposés par la FFSG doivent permettre de composer une Équipe de France susceptible d'obtenir les meilleurs résultats aux Jeux Olympiques.

2. Après la sélection

Une fois sélectionné, l'athlète devra s'engager à respecter toutes les règles et responsabilités liées à son engagement lors des Jeux, en particulier, mais sans s'y limiter, celles découlant des textes suivants :

- La Charte Olympique, notamment toutes les prescriptions du chapitre 5 – titre 2 – relatives à la participation aux Jeux Olympiques ;
- L'ensemble des textes régissant la lutte contre le dopage et notamment le Code mondial antidopage ;
- Le Code d'éthique du CIO et en particulier les Règles sur la prévention des manipulations des compétitions ;
- Le cadre du CIO visant à protéger les athlètes et tout autre participant contre le harcèlement et les abus dans le sport ;
- Les directives du CIO sur les médias sociaux et numériques ;
- Le Guide de l'athlète et de la délégation française pour les Jeux de MILANO-CORTINA 2026 ;
- Les dispositions relatives à la règle 40 de la Charte Olympique applicables à la délégation française.
- Chaque athlète sélectionné doit obligatoirement avoir subi les examens médicaux prévus par le code du sport.
- En cas de sélection, l'athlète s'engage à signer les conditions de participation émises par le CIO.

IV.PATINAGE ARTISTIQUE ET DANSE SUR GLACE (QUOTAS NON NOMINATIFS)

Lors des jeux Olympiques, existent les épreuves individuelles et l'épreuve par équipe :
Épreuves individuelles :

Individuel Dames	Individuel Messieurs
Couple Artistique	Danse sur Glace

=> Une compétition est composée de deux segments : programme court, puis programme libre.

Le tournoi de qualification olympique aura lieu lors des Championnats du Monde 2025 qui se dérouleront à Boston (USA) du 25 au 29 mars 2025.

Si les patineurs ayant participé à ces Championnats du Monde n'arrivent pas à obtenir de quota, alors d'autres patineurs pourront tenter de décrocher un quota de rattrapage à Beijing (CHN) du 17 au 21 Septembre 2025. (1 quota maximum par pays à récupérer parmi 5 possibles en Dames et Messieurs, 4 en danse et 3 en couples)

Dans tous les cas, les patineurs obtiennent les quotas pour la France, et de manière non nominative, que ce soit lors des Championnats du Monde ou de la compétition de rattrapage.

Épreuve par équipe :
Une équipe est constituée d'une dame, d'un homme, d'un couple artistique et d'un couple de danse sur glace. Afin d'être qualifiée aux Jeux Olympiques, une équipe doit figurer parmi les 10 meilleures nations au Monde après les Championnats du Monde 2025 et les Grand-Prix 2025/2026. Elle doit également être composée d'athlètes qualifiés dans au moins 3 épreuves individuelles aux JO 2026 (par exemple Dames, Messieurs et Couples ou Messieurs, Couples et Danse…).

Lors de l'épreuve par équipe, une dame, un homme, un couple artistique et un couple de danse sur glace réalisent un programme court, puis un programme libre si l'équipe figure dans les 5 premières après le court. Il faut souligner qu'il est possible que des patineurs différents réalisent le programme libre, à condition qu'ils soient qualifiés pour l'épreuve individuelle (Dans 2 épreuves maximum)

Le classement des patineurs réalisé dans chacun des segments rapporte des points à l'équipe. (Par exemple 1er : 10 points, 2e : 9 points, 3e : 8 points…) L'addition des points d'équipe obtenus par chacun des patineurs dans le programme court puis dans le programme libre établira le score total de chaque équipe. Le but étant d'obtenir le score le plus élevé.

- **Critères de sélection des athlètes - Liste large :**

Sont sélectionnables les athlètes licenciés FFSG, nés avant ou au plus tard le 01/07/2008, sélectionnés ou ayant obtenu des résultats significatifs lors des 4 dernières saisons (2021/2022, 2022/2023, 2023/2024, 2024/2025), dans les compétitions de références suivantes :

- Championnats du Monde Sénior ou Junior,
- Championnat d'Europe,
- Grand prix Senior

NB : Sont également sélectionnables les athlètes ayant obtenu, lors de l'une des 4 saisons précédentes des résultats significatifs dans les compétitions indiquées ci-dessus dans les disciplines de la danse sur glace ou du couple avec un/une autre partenaire, et ayant repris la compétition avec un/une nouveau(elle) partenaire.

- **Critères de sélection nominative pour l'épreuve individuelle :**

Les athlètes ayant les plus grandes capacités à obtenir le meilleur classement dans la discipline seront sélectionnés. Cette composition nominative d'athlètes (titulaires et remplaçants) s'appuie sur la capacité de l'athlète à contribuer à la performance de la France.

Les athlètes devront réaliser les scores minimaux pour participer aux Jeux Olympiques (ISU rule 400) avant le 15 novembre 2025. Ces scores correspondent au score technique combiné requis pour les Championnats d'Europe 2026. (défini dans communication ISU à venir)

- Suite à la première compétition nationale de la saison 2025/2026 (Masters) ou de l'organisation d'un regroupement national dans le cas de l'annulation des Masters, et l'analyse de ces performances, une liste resserrée sera établie.

Les sélections nominatives s'appuieront sur les critères suivants :

- Analyse des confrontations directes. (La FFSG se réserve le droit d'imposer des confrontations entre les patineurs concernés)

- Analyse des performances réalisées et de l'évolution du patineur sur les évènements suivants au cours la saison 2025 / 2026 :

- Grand Prix Senior
- Masters Senior (participation obligatoire sauf forfait validé par le médecin fédéral)
- Compétitions Internationales Challengers en catégorie Senior
- Championnats de France Elites (participation obligatoire sauf forfait validé par le médecin fédéral)
- Regroupements nationaux

=> Les conditions d'accès pour ces compétitions sélectives sont disponibles sur le site internet de la FFSG dans le document « additif aux règles de sélections PA DG »

▪ Critères de sélection nominative pour l'épreuve par équipe :

Une équipe est composée d'une dame, d'un homme, d'un couple artistique et d'un couple de danse sur glace par segment. (Segment programme court + segment programme libre)

Dans le cas où au minimum deux patineurs / couples sont qualifiés dans une même épreuve individuelle, il faudra alors désigner celui ou celle qui représentera la France dans chacun des segments de l'épreuve par équipe.

Dans le cas où un seul patineur / couple est qualifié dans une épreuve individuelle, il devra obligatoirement participer à l'épreuve par équipe

Dans le cas où aucun patineur n'est qualifié dans une épreuve individuelle, alors le CIO pourra permettre de compléter l'équipe si la France fait partie des 5 meilleures équipes incomplètes après la phase de qualification.

Les athlètes ayant les plus grandes capacités à obtenir le meilleur classement dans chacun des segments dans la discipline concernée seront sélectionnés. Cette composition nominative d'athlètes (titulaires et remplaçants) s'appuie sur la capacité de l'athlète à contribuer à la performance de la France.

Les athlètes devront réaliser les scores minimaux pour participer aux Jeux Olympiques (ISU rule 400) avant le 15 novembre 2025. Ces scores correspondent au score technique combiné requis pour les Championnats d'Europe 2026 (défini dans communication ISU à venir)

- Suite à la première compétition nationale de la saison 2025/2026 (Masters) ou de l'organisation d'un regroupement national dans le cas de l'annulation des Masters, et l'analyse de ces performances, une liste resserrée sera établie.

Les sélections nominatives s'appuieront sur les critères suivants :

- Analyse des confrontations directes. (La FFSG se réserve le droit d'imposer des confrontations entre les patineurs concernés)

- Analyse des performances réalisées et de l'évolution du patineur sur les évènements suivants au cours la saison 2025 / 2026 :

- Grand Prix Senior
- Masters Senior (participation obligatoire sauf forfait validé par le médecin fédéral)
- Compétitions Internationales Challengers en catégorie Senior
- Championnats de France Elites (participation obligatoire sauf forfait validé par le médecin fédéral)
- Regroupements nationaux

=> Les conditions d'accès pour ces compétitions sélectives sont disponibles sur le site internet de la FFSG dans le document « additif aux règles de sélections PA DG »

Les athlètes ayant obtenu un de ces résultats ou sélections mais ne respectant pas les différents textes et réglementations (CNOSF, ISU, FFSG) permettant de participer aux Jeux Olympiques ne pourront pas faire partie de la liste large des sélectionnables.

V.PATINAGE DE VITESSE SHORT-TRACK (QUOTAS NON NOMINATIFS)

Le principe de sélection est basé sur les règles Générales de Sélection.

Pour prétendre à une sélection senior, un patineur de short-track doit être âgé d'au moins 17 ans au 1er juillet 2025.

Épreuves :

Individuel Dames	Individuel Messieurs
1500M 1000M 500M	1500M 1000M 500M

Les qualifications olympiques auront lieu lors des 4 dernières Coupes du Monde (World Tour) qui précèdent les jeux olympiques 2026 : du 16 au 19 octobre 2025, du 23 au 26 octobre 2025, du 20 au 23 novembre 2025 et la dernière du 27 au 30 novembre 2025.

Relais par genre	Relais mixtes
3000M Dames 5000M Hommes	2000M

La participation aux compétitions de sélection est obligatoire (sauf blessure). Seules des absences pour blessure ou maladie validées par la commission médicale de la FFSG peuvent être étudiées.

Dans le cas où un ou plusieurs patineurs ne rentrent pas dans le programme de préparation de la fédération française des sports de glace (programme italien, 8 patineurs maximum ou Pôle France relève), ils ou elles devront présenter un projet d'entraînement au DTN avant le 15 juillet 2025 (23H59).

Ce projet sera composé de l'encadrement, du groupe d'entraînement, du nombre d'heures de glace, de préparation physique, ainsi que de musculation. Le projet devra présenter la définition des objectifs pour la saison et être validé par le DTN.

A. WORLD TOUR 1 & 2 (WT1 & WT2)

(WT sélectifs pour les quotas olympiques 2026)

Lieux & Dates :

- **WT1 – Montréal du 16 au 19 Octobre 2025**
- **WT2 – Salt Lake city du 23 au 26 octobre 2025**
- Pour **être sélectionnable** en World Tour sur la saison 2025/2026, il faut :
  - Répondre aux critères d'âges basés sur les règles générales de l'ISU
  - Respecter les épreuves sélectives mentionnées ci-dessous

Epreuves sélectives

Bormio Cup 2025 (Italie), 19-21 septembre ou 26-28 septembre

(à la charge des familles ou clubs)

Pour participer à la compétition de sélection (Bormio cup), le patineur souhaitant prendre part à cette sélection formulera une demande par mail au DTN au plus tard 15 juillet 2025 (23h59).

Cette compétition servira à attribuer les quotas individuels (3 max par sexe) pour les WT1 & WT2 lors de la saison 2025/2026.

Pour être sélectionnable un(e) patineur(se) doit courir 4 des 6 distances proposées dont au moins 1*500, 1*1000,1*1500 et remplir les critères ci-dessous :

- Entrer une fois en finale A ou faire un Top 1 en finale B

Si plus de 3 patineurs (par sexe) remplissent les critères ci-dessus, ils seront départagés de la façon suivante :

Seul le meilleur classement obtenu parmi toutes les distances individuelles sera pris en compte, quel que soit la distance concernée.

Dans le cas où le nombre de 3 quotas n'est pas rempli, un(e) ou des patineur(ses) pourront être sélectionnable sur choix discrétionnaire de la DTN sur proposition de l'entraîneur national pour compléter le nombre de quotas.

Pour ce faire, 2 critères seront notamment pris en compte :

- Assiduité
et régularité aux séances d'entrainement et aux compétitions de la saison en cours

- Être entré dans le TOP 32 du classement par distance du World Tour de la saison 2024-2025.

Les quotas 4 et 5 pourront être ajoutés pour la composition des relais par genre et du relais mixte, sur proposition de l'entraîneur national, afin de constituer les meilleures équipes possibles aux World Tour sélectifs aux JO 2026.

Pour ce faire 3 critères seront notamment pris en compte :

- Assiduité et régularité aux séances d'entrainement et aux compétitions de la saison en cours

- Être entré dans le TOP 32 du classement par distance du World Tour de la saison 2024-2025.

Impact sur la performance des équipes de relais

Une fois les 5 quotas par genre attribués, tous les athlètes sélectionnés pour les Coupes du Monde sélectives seront éligibles pour participer aux courses individuelles ainsi qu'aux relais. (CF : Les règles de priorité sur le choix des distances au World Tour, Championnats d'Europe)

B. WORLD TOUR 3 & 4 (Europe)

(**WT sélectifs pour les quotas olympiques 2026**)

Lieux & Dates :

- **WT3 – 20 et 23 novembre 2025 Gdansk (POL)**
- **WT4 – 27-30 novembre 2025 (NED)**
- Pour **être sélectionnable** au World tour sur la saison 2025/2026, il faut :
  - Être licencié à la FFSG
  - Répondre aux critères d'âges basés sur les règles générales de l'ISU
  - Respecter les épreuves sélectives mentionnées ci-dessous

  Par ordre de priorité :

1- Les patineurs réalisant une finale A ou B sur 1500m et/ou à minima un top 4 en quart sur 500 et 1000m lors des World Tour 1 et 2 seront sélectionnables pour les World Tour 3 et 4.

2- *Trophée Alta Valtellina (à la charge des familles ou des clubs) Novembre 2025.*
Pour être sélectionnable aux World Tour 3 et 4, les patineurs(es) devront se classer dans la catégorie senior en réalisant un des critères ci-dessous :

- 1500m : Top 5
- 1000m : Finale A
- 500m : Finale A

Dans le cas où tous les quotas ne sont pas remplis (max 3 par sexe), alors un choix discrétionnaire sera fait par le DTN sur proposition de l'entraîneur national en prenant notamment en compte les critères ci-dessous :

- Assiduité et régularité aux séances d'entrainement et aux compétitions de la saison en cours
- Être entré dans le TOP 32 du classement par distance du World Tour de la saison 2024-2025.

Les quotas 4 et 5 pourront être ajoutés pour la composition des relais par genre et du relais mixte se feront sur proposition de l'entraîneur national afin de constituer les meilleures équipes possibles lors des World tour sélectifs aux JO 2026.

Pour ce faire 3 critères seront pris en compte :

- Assiduité et régularité aux séances d'entrainement et aux compétitions de la saison en cours
- Potentiel sportif significatif vis-à-vis de la concurrence internationale
- Impact sur la performance des équipes de relais

Une fois les 5 quotas par genre attribués, tous les athlètes sélectionnés pour les Coupes du Monde sélectives seront éligibles pour participer aux courses individuelles ainsi qu'aux relais. (Cf. : Les règles de priorité sur le choix des distances en Coupe du Monde, Championnats d'Europe)

C. CHAMPIONNATS D'EUROPE DE SHORT-TRACK 2026

Lieu & Date : 16-18 janvier 2026, Pays-Bas.

Pour **être sélectionnable** aux Championnats d'Europe, il faut :

- Répondre aux critères d'âges basés sur les règles générales de l'ISU
- Respecter les épreuves sélectives mentionnées ci-dessous

Epreuves sélectives

Par ordre de priorité, les patineur(ses) sélectionnables en individuel pour les Championnats d'Europe seront :

Quotas à réaliser en course individuelle :

1) A l'issue des World Tour 1,2,3,4 2025-2026 (WT sélectifs pour les quotas des JO 2026) les patineurs médaillés sur l'un des World Tour seront sélectionnables pour les Championnats d'Europe.
2) A l'issue des World Tour 1,2,3,4 2025-2026 (WT sélectifs pour les quotas des JO 2026) les patineurs ayant participé à une finale A ou B seront sélectionnables pour les Championnats d'Europe.
3) A l'issue des World Tour 1,2,3,4 2025-2026 (WT sélectifs pour les quotas des JO 2026) les patineurs ayant participé à un quart de final au 1000 et/ou 500 et/ou une demi-finale au 1500m seront sélectionnables pour les Championnats d'Europe.

Par choix discrétionnaire du DTN sur proposition de l'entraîneur National à l'issue des World Tour 1,2,3,4, 2025-2026, en prenant en compte notamment les critères ci-dessous :

- Assiduité et régularité aux séances d'entrainement et aux compétitions de la saison en cours
- Être entré dans le TOP 32 du classement par distance du World Tour de la saison 2024-2025.
- Impact sur la performance des équipes de relais

D. JEUX OLYMPIQUES MILANO-CORTINA 2026 (Short-Track)

Lieux & Date : 6-22 février 2026, MILANO CORTINA

Pour être sélectionnable aux Jeux Olympiques 2026, il faut :

- Répondre aux critères d'âges basés sur les règles générales de l'ISU et du CIO
- Respecter les épreuves sélectives mentionnées ci-dessous

1. Epreuves sélectives

A la suite de la publication, par l'ISU, du nombre de quotas obtenu par la France, à l'issue de la World Tour 4 2025-2026, par ordre de priorité, les patineurs sélectionnables pour les Jeux olympiques et après validation par le CNOSF seront :

Quotas à réaliser en course individuelle :

1) Les patineurs ayant gagné une médaille au World tour 2025-2026 (épreuves sélectives, 1,2,3,4, pour les JO 2026)
2) Les patineurs ayant gagné une médaille lors des Championnats d'Europe de short-track 2026
3) Les patineurs ayant participé à une finale A au world tour 1,2,3 ou4 2025-2026
4) Les patineurs ayant participé à une finale B au world tour 1,2,3 ou 4 2025-2026
5) Les patineurs ayant participé à une finale A aux Championnats d'Europe 2026
6) Les patineurs ayant participé à une finale B aux Championnats d'Europe 2026
7) Les athlètes ayant participé à un quart de final au 1000 et 500 et une demi-finale au 1500m lors du world tour 1,2,3,4 2025-2026
8) Les athlètes ayant pris part au world tour 2025-2026 (par ordre de classement par distance)
9) Choix discrétionnaire du DTN.

2. Epreuves sélectives relais

Dans le cas où des relais par genre ou mixte obtiendraient des quotas Olympiques à l'issue du World Tour 4 2025-2026, les athlètes ayant rempli les critères individuels seront sélectionnables sur les relais par genre ou mixte.

Dans le cas où le nombre de patineurs ayant rempli les critères individuels dépassent le nombre de 5 par genre, alors les patineurs ayant participé au relais qui aura obtenu les meilleurs résultats lors du world Tour 2025-2026 seraient sélectionnables pour les Jeux olympiques.

3. Cas de blessure

Si un patineur a rempli les critères individuels ou relais, se blesse avant les Championnats d'Europe 2026 et si celui-ci ne peut pas prendre part aux Jeux olympiques (sur avis médical), alors le patineur sélectionnable par ordre de priorité sera :

- Le meilleur patineur, suivant, ayant rempli les critères de sélection individuel pour les Jeux Olympiques 2026
- Par choix discrétionnaire du DTN sur proposition de l'entraîneur National à l'issue des World Tour 1,2,3,4, 2025-2026, en prenant en compte notamment les critères ci-dessous :
    - Assiduité et régularité aux séances d'entrainement et aux compétitions de la saison en cours

- Être entré dans le TOP 32 du classement par distance du World Tour de la saison 2024-2025.
- Impact sur la performance des équipes de relais

VI. CRITERES DE SELECTION OLYMPIQUE BOB SKELETON (QUOTAS NON NOMINATIFS)

1. Critères de base pour les sélections

La participation obligatoire : les athlètes doivent participer aux tests organisés par la FFSG sur convocation du DTN entre le 1er mai 2025 et le 15 janvier 2026 pour obtenir une sélection aux épreuves internationales IBSF de la saison en court.

2. Constitution du Collectif France de Bobsleigh Féminin

Dans l'optique de la constitution de l'équipage de bobsleigh Féminin, un test de poussée sera réalisé à Oberhof, début octobre avec le collectif France 2024/2025 (identifié par la commission de sélection de la FFSG et convoqué par le DTN pour la saison 2024/2025).

Ce test se fera sur un chariot individuel « single » en position freineur.

Le poids du chariot sera compris entre 90 et 120kg de base pour l'athlète la plus lourde (la référence) puis sera ajouté pour les autres athlètes la différence de poids divisé par deux.

A l'issue de ce test de poussée, la commission de sélection de la FFSG communiquera la pilote sélectionnée et les pousseuses sélectionnées pour les compétitions internationales ou stage national de la première partie de saison 2025/26.

Le protocole du test poussé sera communiqué ultérieurement.

Suivant les différences de chrono observées lors des tests et du comportement lors de ces compétitions, la commission de sélection se réserve la possibilité de réaliser des modifications d'équipage sur les compétitions suivantes.

La DTN est la garante de l'application des règles de sélection et se réserve le droit de proposer ou de refuser l'inscription d'athlètes sur la base des performances réalisées et du potentiel avéré, et en collaboration avec les entraîneurs nationaux, l'observation lors des compétitions, l'assiduité et la régularité aux séances d'entrainement de la saison en cours, et l'aspect cohésion d'équipe.

3. Coupe du Monde de Bobsleigh :

Lieux : CORTINA et Innsbruck (17 au 23 octobre/24 au 30 octobre 2025)

Lieu : Lillehammer (8 au 21 décembre 2025)

Lieu : Winterberg 29 décembre au 4 janvier 2026

Lieu : St Moritz : 5 au 11 janvier 2026

Lieu : Altenberg : 12 au 18 janvier 2026

Critères sélectifs :

- La sélection sera basée sur les résultats du test d'Oberhof. Suivant les écarts de poussées, maximum 3 athlètes et une pilote seront sélectionnables pour les premières Coupes du Monde et le dernier test de sélection
- Les différentes freineuses sélectionnées après le test d'Oberhof (maximum 3 pourront être sélectionnables sur les différentes manches de Coupes du Monde sur proposition de l'entraîneur national en fonction de leur état de forme et de leur potentiel à performer.

4. Jeux Olympiques de MILANO-CORTINA (bobsleigh Dames)

Date : 6 au 22 février 2026 :

Critères sélectifs :

- Résultats des équipages lors des 5 dernières Coupes du Monde
- Test de sélection poussée pour les athlètes ayant participé, titulaires ou remplaçante, aux 5 dernières Coupes du Monde.
- Suivant les écarts de poussées, maximum 2 athlètes et une pilote seront sélectionnables pour les jeux olympiques. (En attente de la date butoir des noms des athlètes sélectionnés à donner au CNOSF pour planifier ce test ?)
- Test d'évaluation spécifique :
    - Vitesse de mise en action
    - Vitesse de fin de poussée
    - Vitesse d'embarquement seul et en équipage

A l'issue du dernier test, deux athlètes freineuses seront sélectionnables. Suivant les écarts de poussée l'athlète titulaire et remplaçant seront déterminés.

5. Bobsleigh masculin

La constitution d'un équipage masculin se fera autour d'un pilote sélectionné avec pour critères :

- La sélection aux Championnats du Monde 2025

a. Constitution du Collectif France de Bobsleigh masculin

Dans l'optique de la constitution de l'équipage de bobsleigh masculin, un test de poussée sera réalisé à Oberhof début octobre avec le collectif France 2024/2025 (identifié par la commission de sélection de la FFSG et convoqué par le DTN pour la saison 2024/2025.)

Ce test se fera sur un chariot individuel « single » sur différentes positions : freineur, latéral droit, et latéral gauche avec 2 chronos possibles'

Le poids du chariot sera compris entre 90 et 120kg de base pour l'athlète la plus lourde (la référence) puis sera ajouté pour les autres athlètes la différence de poids divisé par deux.

Les six meilleurs pousseurs seront sélectionnés.

A l'issue du test de poussée, la commission de sélection de la FFSG communiquera le pilote sélectionné et les freineurs sélectionnées pour les compétitions internationales ou stage national de la première partie de saison 2025/26.

Le protocole sera communiqué ultérieurement.

Un athlète ayant un potentiel avéré 2026/2030 pourra éventuellement intégrer le collectif France sur proposition de l'entraîneur national.

Les critères ci-dessous seront pris en considération :

- La cohésion d'équipe
- La polyvalence
- L'expérience du haut niveau

b. Coupe du Monde de Bobsleigh

Lieux : CORTINA / Innsbruck : 17 au 23 octobre / 24 au 30 octobre 2025

Lieu : Lillehammer : 8 au 21 décembre 2025

Lieu : Winterberg : 29 décembre au 4 janvier 2026

Lieu St Moritz : 5 au 11 janvier 2026

Lieu Altenberg : 12 au 18 janvier 2026

Critères sélectifs :

- La sélection sera basée sur les résultats des tests d'Oberhof. Suivant les écarts de poussées, 3 athlètes titulaire + un pilote et un voire deux remplaçants seront sélectionnables pour les premières Coupes du Monde.
- Les différents freineurs sélectionnés après le test d'Oberhof (maximum 6) pourront être sélectionnables sur les différentes manches de Coupes du Monde sur proposition de l'entraîneur national en fonction de leur état de forme et de leur potentiel à performer.

c. Jeux Olympiques de MILANO-CORTINA (Bobsleigh Masculin)

Date : 6 au 22 février 2026 :

Critères sélectifs :

Résultats des équipages lors des 5 dernières Coupes du Monde

- Test de sélection de poussée pour les athlètes ayant participé (titulaire ou remplaçant) aux 5 dernières Coupes du Monde.

- Test d'évaluation spécifique :

    - Vitesse de mise en action
    - Vitesse de fin de poussée
    - Vitesse d'embarquement seul et en équipage

A l'issue de ce dernier test, sur proposition de l'entraîneur national, les 3 meilleurs athlètes + 1 pilote et un remplaçant seront sélectionnables pour les Jeux Olympiques.

Le DTN est la garant de l'application des règles de sélection et se réserve le droit de proposer ou de refuser l'inscription d'athlètes sur la base des performances réalisées et du potentiel avéré, et en collaboration avec les entraîneurs nationaux, l'observation lors des compétitions, l'assiduité et la régularité aux séances d'entrainement de la saison en cours, et l'aspect cohésion d'équipe.

VII.CRITERE SELECTION OLYMPIQUE SKELETON

Si un quota est obtenu par la France pour les jeux de MILANO-CORTINA les critères de sélection pour le skeleton seront les suivants :

Coupe d'Europe : Lillehammer, Altenberg, Innsbruck, Konigssee

Critères de sélection :

Les athlètes peuvent solliciter, auprès de la DTN, l'inscription à une Coupe d'Europe.

Les frais de participation seront à la charge des athlètes (sauf mention contraire dans leur contrat de performance).

1. Participation Coupe du Monde Skeleton Senior

Lieu : Lillehammer *2, winterberg, St Moritz, Altenberg.

Les athlètes ayant participé à une Coupe d'Europe peuvent solliciter, auprès de la DTN, l'inscription à une Coupe du Monde.

A l'issue des 3 premières Coupes du Monde un TOP 20 chez les filles et TOP 25 chez les garçons sera nécessaire pour poursuivre le circuit Coupe du Monde

Les frais de participation seront à la charge des athlètes (sauf mention contraire dans le contrat de performance).

Dans le cas où tous les quotas IBSF ne sont pas remplis par les athlètes, un choix discrétionnaire pour être effectué par le DTN sur proposition de l'entraînement national en prenant notamment en compte les critères ci-dessous :

- Assiduité et régularité aux séances d'entrainement et aux compétitions de la saison en cours

Un TOP 20 chez les filles et TOP 25 chez les garçons en Coupe du Monde sera nécessaire pour être sélectionnable aux Championnats d'Europe de skeleton.

2. Jeux Olympiques de MILANO-CORTINA 2026

Date : 6 au 22 février 2026

Un TOP 15 chez les filles et TOP 20 chez les garçons sur 2 manches de Coupe du Monde sera nécessaire pour être sélectionnable aux Jeux Olympiques.

Cas particulier au skeleton :

Dans le cas où un second quota serait obtenu par la France, le DTN se réserve le droit de sélectionner un athlète à potentiel suivant les critères suivants :

- Potentiel vis à vis de la concurrence international
- Potentiel J.O 2030

VIII CRITERE DE SELECTION OLYMPIQUE CURLING

Généralité :

Pour participer aux compétitions de référence internationales, les joueurs(ses) individuels(elles) ou les équipes de curling devront :

a. Envoyer leurs intentions de participation à la DTN lmathieu@ffsg.org avant 15 juillet 2025 (23h59)

b. Être titulaire d'une licence compétition 2025/2026 dans un club de la FFSG,

1. Procédure de qualification olympique

Curling aux Jeux Olympiques d'hiver de MILANO-CORTINA 2026 comprendra trois compétitions avec dix Comités Nationaux Olympiques pour chaque catégorie : féminin, masculin et doubles mixtes.

Toutes les compétitions se dérouleront au Stade Olympique de CORTINA, à CORTINA d'Ampezzo, une ville du nord de l'Italie dans les Alpes dolomitiques.

L'Italie se qualifie automatiquement en tant que pays hôte pour chaque compétition. Si le pays hôte décline sa place dans un événement, celle-ci sera réattribuée au prochain Comité National Olympique éligible le mieux classé (et non déjà qualifié) lors de l'événement de qualification olympique.

Procédure de qualification :

Huit des Comités Nationaux Olympiques les mieux classés, selon les points de qualification olympique gagnés lors des Championnats du Monde de 2024 et 2025, se qualifieront.

Si l'Italie (pays hôte) n'est pas dans les huit premiers, alors seuls les sept premiers Comités se qualifieront via ce système.

Attribution des points :

Pour les Championnats du Monde féminins et masculins (13 équipes), les points sont attribués comme suit : 15, 13, 11, 10, 9, 8... jusqu'à 1.

Pour les doubles mixtes (20 équipes), la répartition des points est : 27, 23, 20, 18, 16, 15... jusqu'à 1.

Événement de qualification olympique (OQE) :

Les deux dernières places dans chaque catégorie seront décidées lors de l'événement de qualification olympique (OQE), qui se tiendra en décembre 2025.

Compétition féminine et masculine

Les équipes éligibles :

Pour les compétitions féminines et masculines : les équipes classées 9-13 selon les résultats des Championnats du Monde de 2024 et 2025.

Les trois meilleures équipes de l'événement de préqualification.

Pour le double mixte : les équipes qui ont participé aux Championnats du Monde 2024 et 2025 mais ne sont pas encore qualifiées.

Préqualification :

Pour le double mixte, il n'y a pas d'événement de préqualification.

Pour les catégories féminines et masculines, tout Comité National Olympique éligible (selon les résultats des Championnats de 2024 ou 2025) peut participer à cet événement.

Les trois meilleures équipes de l'événement de préqualification se qualifieront pour l'événement de qualification olympique (OQE).

2. Epreuve de qualification olympique (OQE)

La participation à une épreuve de qualification nécessite l'envoie d'un projet de performance au DTN de la fédération avant le 15 juillet 2025 (23H59). Ce projet devra être composé des conditions d'entraînement et d'encadrement (partenaire, préparation physique, préparation technique stratégique, encadrement, ETC.)

3. Evènement qualification olympique :

Dates :

DECEMBRE 2025– (lieu à confirmer)

Dans le cas ou plus de 4 équipes présentent un projet de performance à la DTN, alors une compétition sélective sera proposée pour déterminer la meilleure équipe possible pour le tournois de qualification olympique.

Dans le cas où moins de 4 équipes présentent un projet de performance à la DTN, alors une confrontation sera proposée sur un tournois international ou national (date et lieu à proposer en fonction du calendrier (à la charge des participant ou club)). La meilleure équipe sera sélectionnable pour le tournois de qualification olympique.

Critères sélectifs :

Compétition de Sélection – Curling Double Mixte- Lieu : à définir date : à définir (à la charge des participants ou clubs)

a) Objectifs de la compétition

Sélectionner la meilleure paire de double mixte en vue du tournois de qualification olympique.
Évaluer les performances physiques, techniques, tactiques et la cohésion des équipes.

b) Format de la compétition

Participants :
4 à 12 équipes mixtes (un homme et une femme par équipe).
Les participants doivent répondre aux critères d'éligibilité définis (âge, niveau, licences).

c) Phases de la compétition :

Phase de groupes (Round Robin)
Les équipes sont réparties en 2 poules (A et B) avec 4 à 6 équipes par poule.
Les 2 meilleures équipes de chaque poule se qualifient pour les demi-finales.

d) Demi-finales

1ère de la poule A vs 2ème de la poule B
1ère de la poule B vs 2ème de la poule A
Les vainqueurs se qualifient pour la finale.

e) Règlement de la compétition

Cf. règlement fédéral

f) Règles spécifiques :

Les règles officielles de la World Curling (WC) s'appliquent.
Les équipes doivent présenter une formation fixe (un homme et une femme).
Aucun remplacement n'est autorisé pendant un match.

g) Calendrier de la compétition (selon le nombre d'équipe)

Jour 1 : Phase de groupes (3 matchs par équipe).
Jour 2 : Derniers matchs de groupes + demi-finales.
Jour 3 : Matchs de classement + finale.

h) Critères de sélection

Plusieurs critères seront pris en compte pour la sélection de l'équipe :

L'équipe vainqueur de la compétition de sélection
- Performances : Résultats obtenus dans la compétition (victoires, classement final).
- Évaluation technique : Cohérence tactique, précision des lancers, stratégie d'équipe.
- Évaluation mentale : Gestion de la pression, communication au sein de l'équipe.
- Engagement : Attitude générale, respect des règles et des autres participants.

4. Jeux olympiques MILANO-CORTINA

Février 2026

Critères de Participation

À la suite des quotas que la France aura obtenu lors des événements de qualification, l'équipe qui aura obtenu le quota de qualification olympique lors du tournois de qualification olympique sera sélectionnable pour les Jeux Olympiques.
De plus, Les critères ci-dessous seront pris en compte pour la sélection :

- Performances : Résultats obtenus dans la compétition (victoires, classement final).
- Évaluation technique : Cohérence tactique, précision des lancers, stratégie d'équipe.
- Évaluation mentale : Gestion de la pression, communication au sein de l'équipe.
- Engagement : Attitude générale, respect des règles et des autres participants

Le DTN se réserve le droit de proposer ou de refuser l'inscription d'athlètes sur la base des performances réalisées, du potentiel avéré et se laisse la possibilité de prendre toute décision qui s'impose pour renforcer le potentiel de l'Equipe de France Olympique